

AC

*Entreprises, industries
et interfinancement :
profils de la répartition des
prestations et des cotisations
d'assurance-chômage*

par Miles Corak
et Wendy Pyper



Développement des
ressources humaines Canada

Human Resources
Development Canada

Incidence
de l'assurance-chômage
sur le comportement
des employeurs

Canada

AC

*Entreprises, industries
et interfinancement :
profils de la répartition des
prestations et des cotisations
d'assurance-chômage*

**par Miles Corak
et Wendy Pyper**
Statistique Canada

Incidence
de l'assurance-chômage
sur le comportement
des employeurs

Mars 1995
Also available in English.
IN-AH-201F-03-95

Remerciements

Le présent document est le deuxième d'une série de publications coparrainée par Développement des ressources humaines Canada. Nous remercions M. Nagrodski pour sa contribution à la recherche ainsi que P. Burgess, R. Dupuy, J. Heath, G. Picot, A. Roy, P. Towesnard et G. Wong, avec qui nous avons eu des discussions fructueuses. Le contenu de ce document demeure toutefois la seule responsabilité des auteurs et ne reflète pas nécessairement le point de vue de DRHC ou de Statistique Canada.

****La mise en page de ce document a été refaite pour faciliter la diffusion électronique. Veuillez cependant noter que, pour fin de référence, la pagination de la version originale a été conservé.**

Série d'évaluations de l'assurance-chômage

Dans le cadre de sa politique et de ses programmes, Développement des ressources humaines Canada (DRHC) s'engage à aider tous les Canadiens et les Canadiennes à vivre une vie productive et enrichissante et à promouvoir un milieu de travail juste et sécuritaire, un marché du travail compétitif avec équité en matière d'emploi et une solide tradition d'acquisition du savoir.

Afin de s'assurer qu'il utilise à bon escient les fonds publics pendant qu'il remplit cet engagement, DRHC évalue de façon rigoureuse dans quelle mesure les objectifs de ses programmes sont atteints. Pour ce faire, le Ministère recueille systématiquement des renseignements qui lui permettent d'évaluer le programme, son incidence nette et des solutions de rechange aux activités subventionnées par l'État. Les renseignements obtenus servent de point de départ pour mesurer le rendement et évaluer les leçons tirées en matière de politique stratégique et de planification.

Dans le cadre de ce programme de recherche évaluative, le Ministère a préparé une importante série d'études en vue de l'évaluation globale du programme de prestations ordinaires d'assurance-chômage. Les études ont été réalisées par les meilleurs experts en la matière provenant de sept universités canadiennes reconnues, du secteur privé et de la Direction générale de l'évaluation. Même si chacune des études constitue une analyse distincte portant sur un point particulier de l'assurance-chômage, elles reposent toutes sur le même cadre analytique. L'ensemble de ces études représente la plus importante recherche évaluative en matière d'assurance-chômage jamais faite au Canada et s'avère par le fait même un ouvrage de référence capital.

La série d'évaluations de l'assurance-chômage permet d'éclairer le débat public sur une composante principale du système de sécurité sociale canadien.

I.H. Midgley
*Directeur général,
Évaluation*

Ging Wong
*Directeur,
Programmes d'assurance*



Table des matières

Résumé	7
Introduction	9
1. Vue d'ensemble	12
2. Examen plus détaillé des industries	18
3. Examen des entreprises	25
4. Analyse	31
5. Conclusion	34
Bibliographie	35
Liste des rapports techniques d'évaluation de l'assurance-chômage	37



Résumé

L'objectif de cet exposé est de déterminer l'ampleur et la nature de l'interfinancement attribuable à l'assurance-chômage (a.-c.) et de donner de ce phénomène une explication comptable. L'analyse est réalisée au niveau des industries et des entreprises, de façon à mettre en évidence les profils d'interfinancement aussi bien entre les industries qu'à l'intérieur de chacune.

Nous avons constaté que le régime canadien d'assurance-chômage provoque une importante redistribution des fonds entre les entreprises, les industries et les provinces, et que de tels transferts existent depuis longtemps. Le secteur primaire et celui du bâtiment ainsi que des travaux publics en sont les principaux bénéficiaires nets, tandis que les industries de services sont les principales contributrices. On observe aussi d'importants transferts de l'Ontario vers les provinces situées à l'est de la rivière des Outaouais. Les industries qui bénéficient d'un transfert net positif grâce au régime d'assurance-chômage sont celles qui ont des taux de mises à pied supérieurs à la moyenne et des taux de salaire (et donc de cotisation) inférieurs à la moyenne. Autre constatation : ce sont non seulement les mêmes industries, mais aussi les mêmes entreprises, auxquelles les transferts profitent d'une année à l'autre. Les transferts associés à l'assurance-chômage sont très concentrés à l'échelon des entreprises. Seulement 12 p. 100 des entreprises sont systématiquement des bénéficiaires nets du régime d'assurance-chômage chaque année et, bien qu'elles ne représentent que 14 p. 100 des emplois, elles comptent pour plus de 38 p. 100 des prestations d'assurance-chômage. Plus de 40 p. 100 des entreprises ne profitent jamais d'un transfert positif. Ces entreprises représentent 56 p. 100 de tous les emplois, mais ne comptent que pour 31 p. 100 des prestations du régime. Bien que les entreprises « toujours subventionnées » appartiennent le plus souvent aux industries « toujours subventionnées » (notamment au secteur du bâtiment et des travaux publics), une portion importante des entreprises, dans la plupart des industries, ne profitent pas d'un transfert positif. Autrement dit, non seulement des transferts inter-industriels considérables sont enregistrés, mais on observe aussi un interfinancement important à l'échelon intra-industriel.

Ces constatations sont pertinentes dans le débat sur la réforme des taux de cotisations de l'assurance-chômage, mais elles pourraient aussi être utiles à toute discussion concernant l'établissement de taux particuliers. Elles montrent clairement que l'instauration d'un régime d'assurance-chômage entièrement fondé sur des taux particuliers (dans lequel le taux de cotisation de chaque entreprise serait différent) se traduirait probablement par une réduction des cotisations à l'assurance-chômage pour la grande majorité des entreprises, et par une augmentation pour une petite minorité d'entre elles. L'établissement de taux particuliers représente donc un moyen de réduire le fardeau des cotisations d'assurance-chômage. Par ailleurs, si l'établissement de taux particuliers était envisagé, il serait peut-être plus judicieux de fixer ces taux à l'échelon des entreprises plutôt que des industries. Compte tenu de l'important interfinancement intra-industriel observé, l'attribution d'un même taux à l'ensemble d'une industrie serait préjudiciable à de nombreuses entreprises. Ces résultats amènent aussi à envisager une formule dans laquelle les taux dépendraient à la fois de la situation de l'entreprise et de

celle de l'industrie. Cette option, où le taux de cotisation d'une entreprise varierait en fonction de l'écart entre les taux de mises à pied de cette entreprise et la norme de l'industrie, offrirait l'avantage supplémentaire de moins perturber les importants transferts inter-régionaux qui sont également observés.



Introduction

La taxe sur la masse salariale qui sert à financer le régime d'assurance-chômage du Canada a été décrite à maintes reprises comme une « taxe sur les emplois ». Il est difficile de croire qu'une taxe qui permet de recueillir près de 18 milliards de dollars n'aura pas d'effet sur le fonctionnement du marché du travail, mais la nature et l'ampleur de cet effet n'ont pas été solidement documentés. Certes, l'interaction entre l'assurance-chômage et le marché du travail canadien a fait l'objet d'études nombreuses et détaillées depuis vingt ans, mais la plupart de ces études se sont concentrées presque exclusivement sur l'aspect de l'offre du marché du travail. Dans ces études, l'assurance-chômage est perçue, dans une large mesure, comme une subvention qui fait en sorte que chaque prestataire passe plus de temps en chômage qu'il ne le ferait autrement. On s'est très peu intéressé aux modifications des comportements qu'engendre le régime du côté de la demande, et notamment à l'incidence de la structure des cotisations d'assurance-chômage sur les pratiques des entreprises en matière de mises à pied, de recrutement et de ressources humaines.

Comment l'assurance-chômage influe-t-elle sur la demande de main-d'œuvre? Pour les économistes, le facteur principal est la fixation de taux particuliers dans les taux de cotisation. On dit d'un régime d'assurance-chômage qu'il comporte des « taux particuliers » lorsque les cotisations payées par les entreprises sont liées, au sens actuariel, à la mesure dans laquelle leurs travailleurs utilisent l'assurance-chômage. Hamermesh (1990, 1993) décrit la nature des éléments de dissuasion possibles associés aux régimes non fondés sur des taux particuliers, et passe en revue les nombreuses données disponibles à ce sujet aux États-Unis. Une structure de cotisations non fondée sur des taux particuliers peut avoir un effet sur les types d'industries et leur taille relative. L'assurance-chômage peut tenir lieu de subvention salariale et permettre à des entreprises de verser des salaires moindres que ceux qu'elles auraient normalement versés pour compenser le risque de mise à pied. De cette façon, l'expansion d'industries à chômage élevé sera subventionnée par un surcroît de cotisations imposé aux industries plus stables. Les premières pourront croître aux dépens des secondes et créer une économie plus vulnérable au chômage. Hamermesh souligne également que l'absence de taux particuliers peut aussi avoir des effets sur les variations de l'emploi au sein des industries. Puisque les cotisations payées par une entreprise n'ont aucun lien avec sa gestion des ressources humaines, les coûts d'ajustement découlant d'une baisse des ventes peuvent être en partie transférés à la charge de l'État, c'est-à-dire que les entreprises feront des mises à pied plutôt que de changer leurs horaires, leurs échelles salariales ou leur production, ou encore de modifier des aspects plus fondamentaux comme les compétences et les tâches des travailleurs.

Le régime d'assurance-chômage canadien ne comporte pas de taux particuliers et, pourtant, de possibles effets négatifs de ce genre ont très peu retenu l'attention. Kesselman (1983) passe en revue les nombreuses facettes du financement de l'assurance-chômage au Canada, mais a peine à offrir des données empiriques montrant les changements de comportement du côté de la demande. Osberg, Apostle et Clairmont (1986) fournissent quelques données sur l'effet de facteurs

Nous nous concentrons sur le rapport relatif prestations-cotisations (montant de prestations perçues par dollar de cotisation versé) et sur les facteurs qui en déterminent le niveau.

qui, du côté de la demande, agissent sur l'incidence et la durée du chômage, tandis que Corak (1994b) examine certaines conséquences possibles de l'absence de taux particuliers : nombre élevé de mises à pied temporaires dans l'économie, tendance des travailleurs ayant souvent recours à l'assurance-chômage à appuyer leurs demandes sur des emplois dans le même petit groupe d'entreprises, et effet important, sur la durée de réception de prestations d'assurance-chômage, des attentes quant à un éventuel rappel au travail.

Nous nous proposons ici d'analyser l'ampleur et la nature de l'interfinancement touchant l'assurance-chômage, et d'en fournir l'explication d'un point de vue comptable. Nous n'irons pas jusqu'à examiner les changements de comportement attribuables à la structure des cotisations d'assurance-chômage. Il faut plutôt percevoir notre analyse comme un effort visant à déterminer l'ampleur des transferts susceptibles d'engendrer de tels changements, ou peut-être même les résultats de ces changements. L'analyse est réalisée au niveau des industries et des entreprises, de façon à mettre en évidence les profils d'interfinancement aussi bien dans la même industrie qu'entre les industries. Il convient de signaler, toutefois, que même un régime fondé sur un parfait équilibre de taux particuliers comportera un interfinancement entre les entreprises et entre les industries à un moment ou à un autre. Certaines entreprises ou industries subiront des revers qui les obligeront à recourir aux prestations, tandis que d'autres seront épargnées : c'est la nature même de l'assurance. C'est la persistance dans le temps d'un profil d'interfinancement, et non son existence à un moment donné, qui laisse supposer une dérogation aux principes de l'assurance et met en évidence les facteurs incitant les entreprises à changer leur comportement ainsi que les résultats de ces changements. Nous portons une attention particulière, par conséquent, à l'analyse longitudinale des données.

Nous présentons les profils détaillés des transferts survenant entre les grandes catégories industrielles et entre les provinces. Nous utilisons des données administratives relatives aux travailleurs, aux entreprises et aux prestataires de l'assurance-chômage pour les années 1986 à 1990. Ces années recouvrent une période de reprise et d'expansion du cycle économique, ainsi que le début d'une récession. Le compte de l'assurance-chômage est demeuré essentiellement équilibré au cours de cette période (en moyenne, un léger déficit annuel de 167 millions de dollars a été enregistré), ce qui laisse croire que nous examinons le fonctionnement du programme sur un cycle complet. Cette partie de l'analyse s'apparente beaucoup à l'étude de Karagiannis (1986), qui a étudié le profil de l'interfinancement au niveau des grandes catégories industrielles au Canada pour la période de 1975 à 1982. En combinant ses résultats aux nôtres, nous sommes en mesure de comparer le profil actuel de l'interfinancement avec celui qui existait il y a 15 à 20 ans, durant la période ayant mené à la récession de 1981-1982. Nous étendons notre analyse à une classification industrielle plus détaillée, puis nous expliquons nos observations d'un point de vue comptable. Nous nous concentrons sur le rapport relatif prestations-cotisations (montant de prestations perçues par dollar de cotisation versé) et sur les facteurs qui en déterminent le niveau. Enfin, nous effectuons une analyse à l'échelon des entreprises, en mettant l'accent sur l'évolution de l'interaction des entreprises avec le régime d'assurance-chômage, au fil du temps.

Nous avons constaté que le régime canadien d'assurance-chômage comporte une importante redistribution des fonds entre les entreprises, les industries et les provinces, et que de tels transferts existent depuis longtemps. Il ne s'agit pas là d'une surprise pour de nombreux observateurs. Les principaux transferts vont des industries de services vers le secteur primaire et celui de la construction, et de l'Ontario vers les provinces situées à l'est de la rivière des Outaouais. Les industries qui bénéficient d'un transfert net et positif en vertu du régime d'assurance-chômage sont celles qui présentent des taux de mises à pied supérieurs à la moyenne et des taux de salaire (et donc de cotisation) inférieurs à la moyenne. D'importants transferts sont aussi associés à des taux élevés de mises à pied temporaires. Autre constatation : ce sont non seulement les mêmes industries, mais aussi les mêmes entreprises, auxquelles les transferts profitent d'une année à l'autre. En fait, les transferts associés à l'assurance-chômage sont très concentrés à l'échelon des entreprises. Seulement 12 p. 100 des entreprises sont systématiquement bénéficiaires du régime d'assurance-chômage chaque année et, bien qu'elles ne représentent que 14 p. 100 des emplois, elles accaparent plus de 38 p. 100 des prestations d'assurance-chômage. Plus de 40 p. 100 des entreprises ne profitent jamais d'un transfert positif. Ces entreprises représentent 56 p. 100 de tous les emplois, mais ne comptent que pour 31 p. 100 des prestations du régime. Bien que les entreprises « toujours subventionnées » appartiennent le plus souvent aux industries « toujours subventionnées » (notamment au secteur du bâtiments et des travaux publics), une portion importante des entreprises, dans la plupart des industries, ne profitent pas d'un transfert positif. Autrement dit, non seulement des transferts inter-industriels considérables sont enregistrés, mais on observe aussi un interfinancement important à l'échelon intra-industriel.



1. Vue d'ensemble

Notre analyse se fonde entièrement sur des ensembles de données administratives qui, globalement, recouvrent la totalité des entreprises, de leurs travailleurs et des bénéficiaires de l'assurance-chômage. Plus précisément, nous établissons les taxes totales payées par une entreprise au titre de l'assurance-chômage à partir des dossiers fiscaux des employés, et les prestations totales reçues par les employés d'une entreprise à partir des données administratives de l'assurance-chômage, et nous couplons ces données au moyen d'une liste d'entreprises uniforme dans le temps. Les dossiers fiscaux utilisés pour l'établissement des taxes sont les relevés T4 des travailleurs¹. Les cotisations totales des employés à l'assurance-chômage pour chaque compte de retenue sur la paye (RP) de Revenu Canada sont calculées². Puisque les cotisations des employeurs sont un multiple fixe des cotisations des employés, elles sont facilement calculées à partir de ces dernières, et l'on obtient un total pour les employeurs et les employés³. Les prestations d'assurance-chômage sont obtenues du fichier des prestations et des trop-payés, qui contient la totalité des dossiers des demandes d'assurance-chômage. Ces prestations sont aussi totalisées au niveau des comptes de RP. Ces totaux représentent toutes les prestations d'assurance-chômage versées par compte de RP pour les demandes déposées durant une année particulière⁴. Le Programme d'analyse longitudinale de l'emploi, élaboré par le Groupe d'analyse des entreprises et du marché du travail de Statistique Canada, est utilisé pour attribuer tous les comptes de RP à une entreprise et pour coupler les taxes payées avec les prestations reçues. Les données s'échelonnent de 1986 à 1990 inclusive-ment, et sont mesurées en dollars constants de 1991. Des détails sur l'élaboration des données sont fournis dans Corak, Nagrodski et Pyper (1993).

Pendant cette période, un total d'environ 11,3 milliards de dollars ont été versés chaque année au régime d'assurance-chômage sous forme de cotisations d'entreprises et de travailleurs, tandis qu'environ 11,5 milliards de dollars étaient versés annuellement en prestations. Le tableau 1 présente la redistribution de ces fonds par industrie et par province. Les valeurs du tableau peuvent être interprétées comme le transfert net positif (+) ou négatif (-) annuel pour chaque industrie, dans chaque province : total des prestations reçues par les travailleurs d'une industrie dans une province moins le total des cotisations payées au titre de

1 Pour les employés rémunérés, on utilise l'information du feuillet T4S; dans le cas des pêcheurs autonomes, l'information est tirée des feuillets T4F.

2 Les termes « cotisations » et « taxes » sont utilisés de façon interchangeable dans le présent texte.

3 Les cotisations des employeurs sont de 1,4 fois celles des employés. Nous n'avons fait aucun redressement pour tenir compte des réductions de cotisations attribuables aux régimes d'assurance-salaire. L'erreur introduite de la sorte est vraisemblablement très faible.

4 Les cotisations, au contraire, correspondent à l'année civile. Par conséquent, nous comparons les cotisations recueillies au cours d'une année avec les prestations versées par suite d'une période de chômage amorcée durant cette année (plutôt qu'avec les prestations reçues au cours de l'année). C'est l'approche qui convient, car elle reproduit le fonctionnement d'un régime d'assurance : des cotisations doivent être recueillies pour répondre aux besoins futurs.

l'assurance-chômage⁵. À l'échelle du pays, le profil montre un transfert de fonds des secteurs des services et des industries manufacturières vers les secteurs primaires, notamment le secteur du bâtiment et des travaux publics. En moyenne, ce dernier secteur a reçu 1,2 milliard de dollars annuellement (un total de plus de 6 milliards de dollars au cours des cinq années examinées), tandis que les secteurs des forêts et de l'agriculture ont reçu des montants annuels moindres, mais néanmoins considérables, de 265 millions et de 222 millions de dollars. Les industries qui contribuent le plus sont les secteurs des services communautaires, commerciaux et personnels (SCCP) et de l'administration publique, qui ont versé des surcroûts de cotisations respectifs d'au-delà de 710 millions et de 660 millions de dollars annuellement; les secteurs des transports et des finances ont également apporté des contributions importantes. Le profil général au niveau des provinces est un transfert de fonds en direction est depuis l'Ontario. Près de 2,3 milliards de dollars ont été prélevés chaque année dans l'économie ontarienne par le régime d'assurance-chômage, tandis que les économies situées à l'est de la rivière des Outaouais en recevaient à peu près autant. Le Québec est le plus grand bénéficiaire. Les provinces des Prairies, plus particulièrement l'Alberta, sont contributrices, tandis que la Colombie-Britannique bénéficie d'une subvention.

Tableau 1
Transferts des fonds de l'assurance-chômage par industrie et province, moyenne annuelle (1986-1990)
(Prestations moins taxes, en millions de dollars de 1991.)

	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Québec	Ontario	Man.	Sask.	Alberta	C.-B.	T.N.-O.	Yukon	Canada
Agriculture	7,7	12,1	10,0	19,4	74,0	16,9	7,4	11,8	4,7	58,1	0,0	0,1	222,3
Forêts	21,4	1,3	15,4	44,1	101,2	7,4	1,5	3,3	3,1	66,0	0,2	0,2	265,1
Chasse et pêche	13,1	15,7	20,5	28,7	13,7	3,2	0,7	-0,5	0,6	1,6	0,0	0,0	97,0
Mines	2,9	0,6	2,8	4,7	15,5	-28,9	-1,4	3,2	-21,0	5,2	-1,7	1,7	-16,7
Industries manufacturières	209,6	26,1	59,2	88,9	106,6	-625,4	-10,0	-6,1	-15,7	34,3	-0,6	0,5	-132,9
Bâtiment et travaux publics	98,3	14,5	74,9	97,4	416,5	195,0	44,4	40,0	103,1	139,5	0,6	3,2	1 227,6
Transports	22,4	2,7	-3,8	3,0	-92,1	-266,1	-30,4	-17,5	-47,8	-41,8	-1,2	-0,4	-473,2
Commerce	77,3	12,5	31,9	37,7	108,2	-336,0	-19,9	-13,6	-40,9	14,3	-1,2	0,5	-129,2
Finances	3,2	0,0	-5,3	0,6	-59,6	-283,3	-15,8	-11,5	-27,3	-28,2	-0,3	0,0	-427,7
Serv. comm., comm. et pers.	85,3	11,2	19,4	29,3	40,4	-753,6	-42,5	-41,7	-88,4	26,8	-0,9	2,3	-712,8
Administration publique	46,0	9,0	-34,2	13,4	-100,2	-372,5	-30,9	-12,5	-89,7	-67,4	-6,2	-0,1	-665,7
Autres (non classés)	78,7	8,0	36,4	28,0	242,1	137,7	18,8	14,7	53,8	104,6	1,7	1,4	726,0
Toutes les industries	666,2	113,7	227,8	395,7	871,2	-2 297,3	-77,4	-29,4	-164,2	315,5	-9,5	9,5	0,0

(+) indique une subvention; (-) indique une contribution.

5 En fait, les taxes payées sont redressées en fonction du rapport prestations-taxes pour l'ensemble du pays, pour tenir compte du léger déséquilibre du Compte de l'assurance-chômage au cours de la période. Les valeurs du tableau sont données par $B_i - T_i (B/T)$, où B représente les prestations, T les taxes (un indice désigne la valeur d'une industrie/province, et l'absence d'indice désigne la valeur pour l'ensemble du Canada). Ainsi, les valeurs du tableau représentent-elles la répartition des subventions et des contributions telles qu'elles figureraient pour une année où le fonds de l'assurance-chômage serait globalement équilibré. Le rapport prestations-taxes global était de 1,01 seulement, de sorte que ces chiffres redressés ne sont pas très différents des écarts bruts entre les prestations et les taxes.

*L'Ontario
apporte toujours la
contribution la plus
élevée au régime
d'assurance-chômage,
malgré la taille de sa
main-d'œuvre.*

Les secteurs primaires (à l'exception des mines) de toutes les provinces sont bénéficiaires du régime. C'est aussi le cas du bâtiment et des travaux publics, secteur pour lequel le montant reçu au Québec (417 millions de dollars) est le plus élevé de toutes les valeurs par industrie/province. Les SCCP en Ontario paient la plus grande contribution (754 millions de dollars), et sont suivis du secteur ontarien des industries manufacturières (625 millions de dollars). Presque chaque industrie des provinces de l'Atlantique bénéficie d'un transfert positif (la seule exception notable étant l'administration publique en Nouvelle-Écosse), le plus grand bénéficiaire étant le secteur des industries manufacturières de Terre-Neuve. Le transfert annuel de 210 millions de dollars vers cette industrie reflète la prédominance du secteur de la transformation du poisson. Au Québec également, la plupart des industries sont bénéficiaires du régime : l'administration publique, les transports et, dans une moindre mesure, les finances sont les seules industries contributrices. Dans l'Ouest, le profil observé dans l'ensemble du Canada, c'est-à-dire des transferts vers les secteurs primaires et le bâtiment, financés par des contributions des industries manufacturières et des services, demeure valable (sauf pour quelques exceptions en Colombie-Britannique).

Le tableau 2 présente ces données par emploi⁶. Le profil général est le même, mais on note certaines différences dans la position relative des secteurs. À l'échelle du Canada, le transfert par emploi est le plus élevé dans le secteur des forêts (plus de 2 000 \$ par emploi), tandis que le bâtiment vient au second rang (960 \$ par emploi). La contribution du secteur des SCCP apparaît moins élevée dans ce tableau par emploi qu'en termes absolus, se situant à 98 \$ par emploi. Ce n'est pas le cas, toutefois, des autres secteurs de services : une contribution de 360 \$ à 380 \$ par emploi est payée par les secteurs des transports, des finances et de l'administration publique. L'Ontario apporte toujours la contribution la plus élevée au régime d'assurance-chômage, malgré la taille de sa main-d'œuvre. Pour chaque emploi en Ontario, une contribution nette de 277 \$ est faite à l'assurance-chômage. Par emploi, le Québec bénéficie d'un transfert, mais les provinces les plus subventionnées sont les provinces de l'Atlantique, en particulier Terre-Neuve. Le transfert net vers cette province se chiffre à environ 1 750 \$ par emploi, et le Nouveau-Brunswick vient au second rang des bénéficiaires, avec environ 800 \$ par emploi. Le transfert par emploi le plus élevé pour une industrie/province (sous réserve de la mise en garde faite dans la note 6 en bas de page) est enregistré dans le secteur des forêts à Terre-Neuve (5 360 \$), mais, en fait, ce secteur est fortement subventionné par le régime d'assurance-chômage dans toutes les provinces de l'Est. Le Québec ne fait pas exception à cette règle. Les emplois du secteur de l'administration publique en Ontario paient la plus grande contribution : plus de 650 \$ par emploi. Les secteurs des transports, des

⁶ Plus précisément, la normalisation est faite par T4. Bien qu'il existe quelques cas où un employeur établit plus d'un feuillet T4 par emploi pour ses employés rémunérés, on n'introduit pas une trop grande erreur en faisant l'équation entre un feuillet T4 et un emploi. Il existe toutefois une exception, soit le secteur de la pêche et du piégeage, qui est dominé par des pêcheurs autonomes. Il n'est pas rare que ces personnes reçoivent deux ou trois feuillets T4F au cours d'une même année civile. Les résultats affichent donc une importante tendance à la baisse dans le cas du secteur de la pêche. De même, les industries qui connaissent un fort taux de roulement émettront souvent plus de feuillets T4 par équivalent d'emploi à temps plein, ce qui entraîne, dans les résultats, une tendance à la baisse. L'équivalent d'emploi à temps plein est la seule méthode uniforme pour comparer des emplois. Les chiffres du tableau sont donnés à titre indicatif seulement.

Tableau 2
Transferts des fonds de l'assurance-chômage par T4, par industrie et province, moyenne annuelle (1986-1990)
(Prestations moins cotisations divisé par le nombre de T4 émis, en dollars de 1991.)

	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Québec	Ontario	Man.	Sask.	Alberta	C.-B.	T.N.-O.	Yukon	Canada
Agriculture	3 471	1 818	870	2 127	1 350	142	532	494	151	1 277	685	2 614	700
Forêts	5 362	3 701	1 995	3 403	3 031	524	1 523	1 513	679	1 334	1 189	1 756	2 038
Chasse et pêche	334	2 026	689	2 049	1 902	1 471	193	-103	219	50	150	849	711
Mines	603	4 621	401	705	439	-486	-177	209	-184	190	-505	725	-59
Industries manufacturières	4 213	2 627	762	1 313	117	-403	-110	-151	-94	115	-334	918	-41
Bâtiment et travaux publics	4 280	2 402	1 785	2 594	1 518	384	1 187	1 014	663	932	96	1 424	958
Transports	1 047	539	-109	93	-315	-576	-535	-406	-388	-249	-282	-161	-380
Commerce	1 287	889	294	449	117	-227	-141	-122	-114	36	-163	124	-35
Finances	309	-9	-193	36	-248	-514	-369	-346	-274	-213	-127	-14	-368
Serv. comm., comm. et pers.	922	394	100	208	22	-265	-158	-179	-116	32	-59	306	-98
Administration publique	699	78	-343	197	-267	-656	-348	-212	-491	-390	-297	-11	-361
Autres (non classés)	9 777	4 783	4 250	3 797	2 563	1 034	1 973	1 461	1 684	1 985	1 505	1 969	2 019
Toutes les industries	1 748	573	351	796	173	-277	-102	-48	-81	133	-154	326	0

(+) indique une subvention; (-) indique une contribution.

finances, des mines et des industries manufacturières de cette province apportent aussi d'importantes contributions par emploi.

Les chiffres de ces tableaux donnent une idée de l'ampleur et de la répartition de l'interfinancement inhérent au régime d'assurance-chômage, mais ne rendent pas nécessairement compte des incitatifs économiques qui sont en jeu et ne représentent pas l'interfinancement au sens actuariel. Il y a toutefois un indicateur qui répond à ces critères : le rapport prestations-taxes, c'est-à-dire le montant de prestations reçu pour chaque dollar de cotisation. Plus précisément, par la suite, nous utilisons le rapport relatif prestations-taxes, défini comme suit : $RBT_i = (B_i/T_i)/(B/T)$ pour le secteur i . Le fait d'utiliser cette formule plutôt que le seul rapport prestations-taxes permet de compenser un éventuel déséquilibre du régime dans son ensemble. Puisque le dénominateur est très voisin de un (1,01), les résultats sont semblables à ceux que donnerait le rapport prestations-taxes uniquement. Par conséquent, un RBT supérieur à 1 indique un transfert net positif, tandis qu'une valeur inférieure à 1 indique une contribution.

Le tableau 3 présente la valeur du rapport par industrie et par province. Les profils généraux décrits ci-dessus sont manifestes : le secteur primaire et le bâtiment sont subventionnés aux dépens des services. Aux extrêmes, pour chaque dollar de cotisation à l'assurance-chômage dans le secteur des forêts, 6,17 \$ sont reçus en prestations, tandis que seulement 51 cents de prestations sont reçues pour chaque dollar de cotisation dans le secteur des finances; les Terre-Neuviens reçoivent 4,32 \$ en prestations pour chaque dollar de cotisation, tandis que les Ontariens reçoivent seulement 58 cents par dollar de cotisation.

En outre, ces profils se sont révélés persistants au fil du temps. Le tableau 4, tiré de Karagiannis (1986), présente les rapports prestations-taxes par industrie et par région pour la période de 1975 à 1982. Les industries qui se sont révélées bénéficiaires du régime au cours de la période 1986-1990 en étaient également bénéficiaires pendant les années 1975 à 1982, tandis que celles qui apportaient une contribution au cours de la période récente le faisaient également à cette époque. Le tableau 5 présente cette comparaison⁷. Seulement quatre des 57 valeurs par industrie et région ont vu leur situation changer entre ces périodes. Des 32 industries bénéficiant d'un transfert net positif dans l'étude de Karagiannis, 31 demeuraient bénéficiaires du régime au cours des années 1980, et des 23 qui apportaient une contribution positive au régime à cette époque, 20 le faisaient encore récemment. Le seul secteur subventionné à l'époque et qui apporte maintenant une contribution est l'industrie québécoise des transports, qui a vu son *RBT* fléchir de 1,06 à 0,88. L'administration publique dans la région de l'Atlantique, tout comme le commerce et les SCCP en Colombie-Britannique, ont vu leur situation

Tableau 3
Rapports relatifs prestations-taxes par industrie et province (1986-1990)

	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Québec	Ontario	Man.	Sask.	Alberta	C.-B.	T.N.-O.	Yukon	Canada
Agriculture	15,72	9,32	4,60	9,75	5,80	1,52	2,88	3,33	1,48	5,55	3,65	10,48	3,58
Forêts	18,15	18,13	8,05	8,79	9,87	2,01	5,40	5,41	2,98	4,20	6,13	7,37	6,17
Chasse et pêche	3,31	11,70	3,91	11,00	8,79	4,17	2,01	0,46	2,19	1,29	4,82	2,02	4,70
Mines	1,49	13,31	1,36	1,66	1,43	0,57	0,84	1,23	0,80	1,19	0,43	2,06	0,94
Industries manufacturières	8,85	6,57	2,03	2,85	1,15	0,57	0,86	0,82	0,89	1,13	0,61	2,60	0,95
Bâtiment et travaux publics	11,81	6,38	4,71	7,40	3,91	1,69	3,37	3,38	2,47	3,13	1,27	4,72	2,90
Transports	2,20	1,76	0,88	1,11	0,67	0,39	0,49	0,57	0,56	0,72	0,59	0,81	0,59
Commerce	4,01	3,11	1,63	1,98	1,24	0,55	0,74	0,76	0,77	1,07	0,63	1,27	0,93
Finances	1,46	0,99	0,73	1,05	0,69	0,33	0,48	0,52	0,60	0,71	0,80	0,98	0,51
Serv. comm., comm. et pers.	2,90	1,88	1,20	1,40	1,04	0,49	0,69	0,67	0,76	1,06	0,86	2,00	0,81
Administration publique	1,86	1,73	0,62	1,24	0,70	0,33	0,61	0,76	0,50	0,62	0,55	0,99	0,59
Autres (non classés)	43,46	21,68	16,51	15,03	9,97	4,02	7,14	6,01	6,76	7,58	5,78	8,20	7,54
Toutes les industries	4,32	3,42	1,59	2,36	1,28	0,58	0,84	0,92	0,87	1,22	0,72	1,57	1,00

7 Les calculs de Karagiannis diffèrent des nôtres sous deux aspects. Premièrement, seules les deux premières phases des prestations d'assurance-chômage qui existaient au moment de son étude (la « période initiale de prestations » et la « phase des prestations complémentaires en raison de la catégorie ») sont utilisées pour le calcul des prestations totales. L'auteur prétend que l'exclusion des « prestations de prolongation fondées sur le taux de chômage régional » (justifiée par le fait que le secteur public paie le coût de ces prestations) n'altère pas les résultats. Nos calculs comprennent toutes les prestations, peu importe la phase. Deuxièmement, Karagiannis n'utilise pas l'information des feuillets T4F dans le calcul du total des cotisations payées. Il en résulte que la valeur du *RBT* pour l'industrie de la pêche (et pour l'ensemble des provinces de l'Atlantique) est supérieure à la réalité. Par exemple, si nous appliquons la même méthode à nos données, nous obtenons une valeur de 20,29 pour le secteur de la pêche, soit environ de quatre à cinq fois plus que la valeur du tableau 3. Par conséquent, dans la comparaison des tableaux 3 et 4, il faut éviter de conclure que l'industrie de la pêche est moins subventionnée actuellement qu'elle ne l'était durant les années 1970 et au début des années 1980; en fait, c'est probablement l'inverse qui est vrai. Ces différences de méthode, toutefois, sont sans effet sur l'information fournie au tableau 5 et sur les conclusions tirées de ce dernier.

Tableau 4
Rapports relatifs prestations-taxes par industrie et région (1975-1982)

	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	C.-B.	Canada
Agriculture	4,89	6,14	2,42	1,45	3,01	2,99
Forêts	7,65	8,62	2,91	2,66	3,29	4,93
Chasse et pêche	6,76	16,74	2,69	11,42	4,28	6,90
Mines	2,14	1,47	0,80	0,44	1,03	0,88
Industries manufacturières	2,46	1,50	0,85	0,70	1,22	1,12
Bâtiment et travaux publics	5,66	4,55	2,50	1,74	2,92	3,03
Transports	1,67	1,06	0,60	0,51	0,79	0,80
Commerce	1,49	1,36	0,67	0,47	0,97	0,90
Finances	1,50	0,96	0,48	0,45	0,81	0,70
Serv. comm., comm. et pers.	1,61	1,10	0,55	0,42	0,86	0,78
Administration publique	0,82	0,78	0,37	0,38	0,61	0,54
Autres (non classés)	13,02	18,40	4,57	4,22	9,98	8,43
Toutes les industries	1,87	1,38	0,74	0,59	1,08	1,00

Source : Karagiannis (1986, tableau 4).

Tableau 5
Persistance de la situation des industries-régions

Situation durant la période 1975-1982	Situation durant la période 1986-1990	
	Bénéficiaires (RBT>1)	Contributrices (RBT<1)
Bénéficiaires (RBT>1)	31	1
Contributrices (RBT<1)	3	20

Source : Tableaux 3 et 4.

changer en sens inverse. Il semble par ailleurs qu'au cours des vingt dernières années, les transferts vers le secteur primaire se soient accrus. Parallèlement, les industries qui étaient contributrices au cours des années 1970 étaient appelées à contribuer encore plus fortement durant les années 1980. C'est le cas en particulier des secteurs des transports et des finances. Les autres secteurs ont conservé la même situation, mais les industries manufacturières sont passées d'un état où elles étaient légèrement subventionnées à un état où elles sont légèrement contributrices.

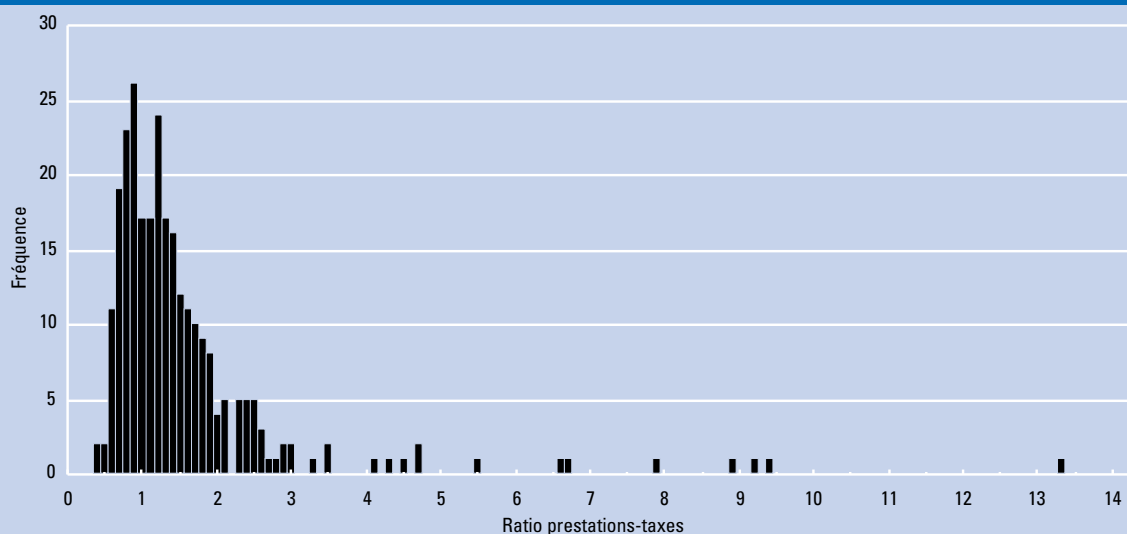


2. Examen plus détaillé des industries

Nous pouvons approfondir ces profils généraux en examinant une répartition plus détaillée des industries et en désagrégeant le *RBT* en une série de composantes sous-jacentes. Pour que l'analyse demeure raisonnable, nous nous concentrons sur les données relatives à l'ensemble du Canada.

La figure 1 montre la distribution de fréquences des industries au niveau des catégories à trois chiffres de la classification type des industries (CTI) de 1970, selon la valeur du *RBT*. L'analyse, qui exclut le secteur de la pêche, est limitée à la période 1986-1988, du fait que le Programme d'analyse longitudinale de l'emploi s'est appuyé par la suite sur la CTI de 1980⁸. Une analyse distincte a été réalisée pour les années 1989-1990 au moyen des classes à trois chiffres de la CTI de 1980. Les deux distributions se ressemblent, de sorte que nous centrerons notre attention uniquement sur la première. La distribution des industries selon les *RBT* est fortement asymétrique. La majorité des industries (152 sur 275) ont un *RBT* inférieur à 1. Des 123 industries qui ont un *RBT* plus grand que 1,38 ont une valeur supérieure à 2, et 16 ont une valeur supérieure à 3⁹. Le tableau 6 donne la liste de toutes les industries ayant un *RBT* supérieur à 2. Le secteur primaire domine ce groupe fortement subventionné : 10 des 16 industries ayant un *RBT* plus élevé que 3 viennent de ce secteur. Les quatre classes à trois chiffres du secteur du bâtiment et des travaux publics se situent aux premiers rangs de ce

Figure 1
Distribution de fréquences du ratio prestations-taxes relatif pour les industries à trois chiffres de la CTI de 1970, 1986-1988



- 8 L'industrie de la pêche est exclue parce que c'est le seul secteur dans lequel des travailleurs autonomes sont admissibles à l'assurance-chômage, et que le champ d'intérêt de l'évaluation dont la présente étude fait partie est centré sur les recours normaux au régime.
- 9 Le *RBT* moyen est de 1,29, mais la médiane n'est que de 0,93 et le coefficient d'asymétrie est de 4,41.

tableau. Les autres industries, toutefois, proviennent des industries manufacturières et des SCCP, secteurs qui apportent dans l'ensemble une contribution au régime. Il semble donc qu'outre l'interfinancement entre industries observé aux tableaux 1 à 4, il existe aussi une importante variation des *RBT* au sein des industries.

Qu'est-ce qui fait qu'une industrie affiche un *RBT* élevé ou faible? En utilisant le raisonnement d'Anderson et Meyer (1992), nous pouvons, au sens comptable, déterminer les causes d'un profil d'interfinancement particulier en reconnaissant que le montant des prestations reçues dans une industrie donnée (*i*) est le produit du nombre de prestataires (n_i), de la durée moyenne des prestations (d_i) de ces personnes et de leur taux moyen de prestations hebdomadaires (b_i), et que le montant des cotisations d'assurance-chômage versé est le produit du taux marginal de la taxe d'assurance-chômage (t_i) et des gains hebdomadaires assurables moyens (w_i). Par conséquent, le rapport prestations-taxes peut s'écrire $(n_i d_i b_i)/(t_i w_i)$, et le rapport prestations-taxes relatif est alors exprimé comme suit :

$$(B_i/T_i)/(B/T) = (n_i/n)(d_i/d)(b_i/b)(t/t_i)(w/w_i).$$

Si un terme de ce produit est supérieur à 1, il contribue à procurer une subvention à l'industrie en cause, tandis que si un terme est inférieur à 1, c'est l'inverse qui est vrai. On peut donc déterminer dans quelle mesure un profil observé d'interfinancement est attribuable à un nombre excessif de prestataires¹⁰, à une durée de prestations supérieure à la moyenne, à des taux de prestations plus élevés que la moyenne ou à des gains assurés inférieurs à la moyenne. Comme il n'existe pas de taux particuliers dans le régime d'assurance-chômage du Canada, le terme t/t_i est, par définition, égal à 1. Il n'est pas nécessaire, dans ce cas, de calculer w_i séparément; il suffit d'établir le total moyen de cotisations payées par l'industrie, de façon que les deux derniers termes de l'équation ci-dessus puissent être exprimés simplement sous la forme tw/tw_i ¹¹. Toute variation de ce terme entre les industries sera attribuable aux écarts de salaires. Si ce terme est supérieur à 1, il contribue à procurer une subvention au secteur *i*, car la rémunération, et donc les cotisations à l'assurance-chômage, y sont inférieures à la moyenne. Il convient de signaler, par ailleurs, que le taux de prestation est une proportion fixe des gains assurables et qu'il était identique pour tous (60 p. 100) au cours de cette période. On pourrait croire, alors, que b_i/b variera en parfaite corrélation avec tw/tw_i . Ces termes, toutefois, varieront indépendamment, puisque les gains que réalisent les personnes qui seront plus tard mises à pied ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux des travailleurs qui gardent leur emploi. Si les prestataires de l'assurance-chômage étaient choisis au hasard dans le bassin des employés, ces termes auraient tendance à évoluer ensemble. Une valeur de b_i/b supérieure à 1 signifie que l'industrie a tendance à mettre à pied plus de travailleurs à rémunération élevée que la moyenne. On ne peut en conclure, toutefois, que sa main-d'œuvre est mieux rémunérée que la moyenne. Un secteur

10 C.-à-d. le nombre de cessations d'emploi ou, pour l'essentiel, de mises à pied.

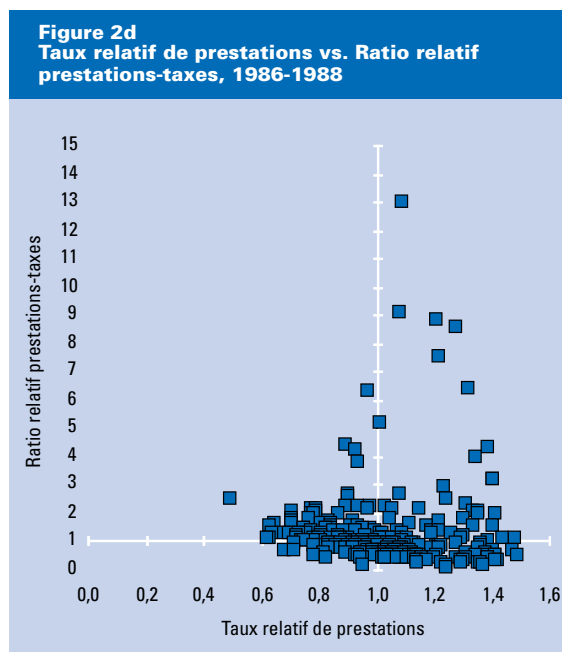
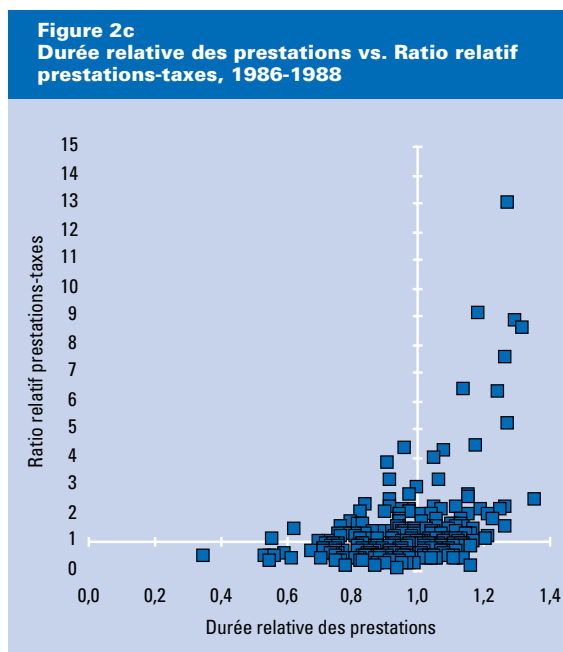
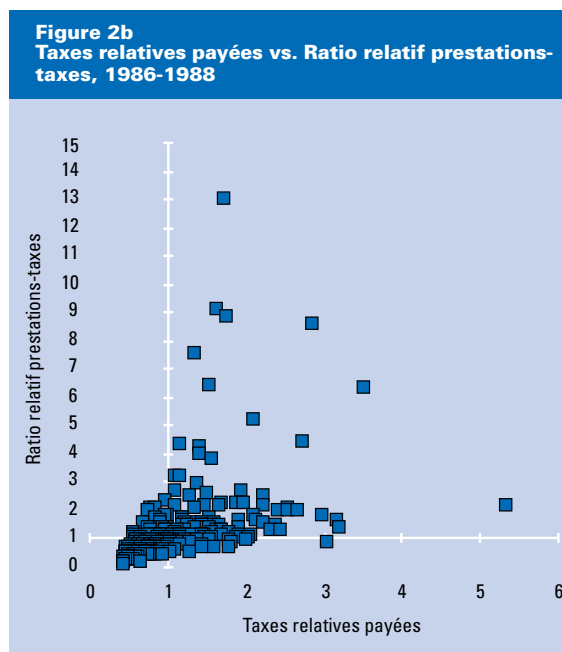
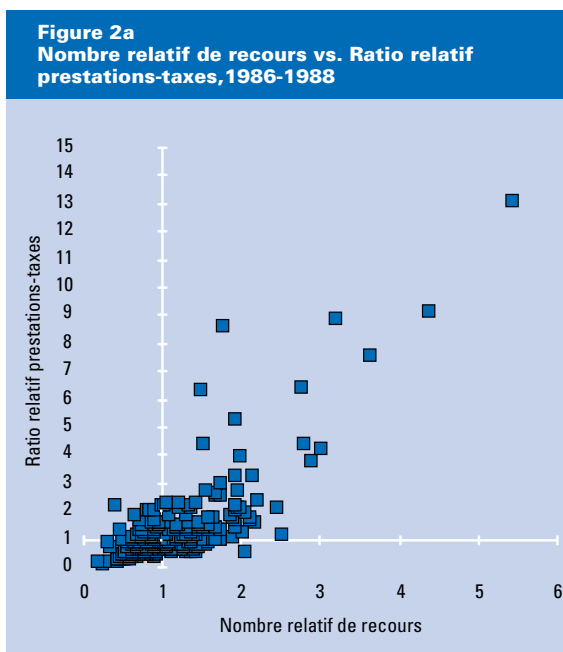
11 Le premier élément (n_i/n) est défini comme le taux de mises à pied relatif : nombre de demandes d'assurance-chômage par T4 émis par l'industrie par rapport au nombre de recours à l'assurance-chômage par T4 émis dans l'ensemble du Canada. Le dernier terme est défini en termes des cotisations totales à l'assurance-chômage par T4. L'utilisation de ces rapports assure que ces éléments ont les propriétés que leur attribue la présente étude.

pourrait avoir une structure de rémunération moins élevée, de telle sorte que tw/tw_i serait supérieur à 1, mais il pourrait avoir tendance à mettre à pied plus de travailleurs à salaire élevé, de telle sorte que b_i/b serait aussi plus grand que 1.

Tableau 6
Rapports relatifs prestations-taxes et composantes pour les industries fortement subventionnées, 1986-1988

Industrie (CTI de 1970)		Rapport relatif prestations-taxes	Nombre relatif de recours	Durée relative des prestations	Taux de prestations relatif	Taux de taxes relatif	Contribution des mises à pied temporaires	Contribution des mises à pied permanentes
102	Transformation du poisson	13,04	5,45	1,27	1,09	1,73	3,22	2,24
047	Chasse et piégeage	9,08	4,38	1,18	1,08	1,63	1,62	2,76
045	Services de pêche	8,88	3,19	1,30	1,21	1,77	1,34	1,85
039	Services forestiers	8,56	1,77	1,31	1,28	2,87	0,98	0,79
072	Tourbières	7,58	3,65	1,27	1,22	1,34	2,96	0,69
031	Exploitation forestière	6,43	2,76	1,14	1,32	1,55	1,57	1,19
884	Terrains de camping et parcs à roulettes	6,32	1,49	1,24	0,97	3,52	0,86	0,63
606	Grossistes en charbon et en coke	5,23	1,94	1,28	1,01	2,09	0,77	1,17
010	Fermes (sauf expérimentales et institutions)	4,41	1,52	1,17	0,90	2,75	0,79	0,73
406	Construction de ponts et de voies publiques	4,37	2,81	0,96	1,39	1,16	1,81	1,00
015	Fermes fruitières et maraîchères	4,22	3,00	1,08	0,93	1,40	2,52	0,48
096	Forage de puits de pétrole à forfait	3,97	1,99	1,05	1,34	1,41	1,00	0,99
151	Traitement du tabac en feuilles	3,81	2,88	0,91	0,94	1,56	1,81	1,07
098	Autre forage à forfait	3,23	1,93	1,07	1,41	1,11	1,07	0,86
409	Autres travaux de construction	3,20	2,14	0,92	1,40	1,16	1,05	1,09
404	Bâtiment	2,98	1,74	1,00	1,23	1,39	0,76	0,98
844	Clubs de golf et « country clubs »	2,71	1,56	0,98	0,90	1,96	1,03	0,53
246	Industries des articles en fourrure	2,69	1,95	1,16	1,08	1,11	0,96	0,99
017	Autres fermes de culture et d'élevage mixtes	2,61	1,68	1,15	0,90	1,50	1,10	0,58
421	Entrepreneurs spécialisés	2,55	1,74	0,91	1,25	1,29	0,89	0,85
873	Ménages	2,53	1,69	1,36	0,50	2,22	0,55	1,14
087	Sablières et gravières	2,37	2,21	0,84	1,31	0,97	1,49	0,72
020	Services agricoles	2,29	1,22	1,12	0,98	1,71	0,57	0,65
899	Services divers, N.C.A.	2,29	1,04	1,27	0,89	1,95	0,30	0,74
013	Fermes de grandes cultures spéc. et mixtes	2,26	1,41	0,92	0,93	1,87	0,97	0,44
845	Services de théâtre et autres spectacles	2,21	1,04	1,05	1,03	1,98	0,52	0,52
328	Construction et réparation d'embarcations	2,21	1,94	0,98	1,06	1,10	0,90	1,04
883	Pensions de famille et hôtels privés	2,19	1,01	1,25	0,77	2,24	0,39	0,62
902	Défense nationale	2,18	0,39	1,07	0,97	5,35	0,31	0,08
896	Maréchalerie et soudure	2,16	1,32	0,96	1,15	1,49	0,53	0,80
871	Cordonneries	2,15	1,37	1,20	0,79	1,65	0,50	0,87
843	Salles de quilles et de billard	2,12	1,22	0,97	0,70	2,54	0,66	0,56
083	Carrières	2,08	2,44	0,83	1,33	0,77	1,80	0,64
369	Fabr. de dérivés div. du pétrole et du charbon	2,08	2,00	0,90	1,35	0,85	1,38	0,62
244	Industrie des vêtements pour dames	2,07	1,97	0,98	0,79	1,36	1,08	0,89
327	Construction et réparation de navires	2,03	1,92	1,01	1,41	0,74	1,38	0,53
849	Services divers de divertissement et de loisirs	2,01	0,91	1,041,04	0,87	2,42	0,47	0,44

C'est au niveau des entreprises que se prennent, pour l'essentiel, les décisions en matière de salaires et de mises à pied. Si l'absence de taux particuliers a une incidence sur le comportement des entreprises, ce sont ces derniers termes qui devraient exercer le plus d'effet sur le *RBT*. Le terme de durée est traditionnellement perçu comme un facteur lié aux décisions des prestataires d'assurance-



chômage, mais il pourrait aussi être lié aux décisions des entreprises, si celles-ci font d'abondantes mises à pied temporaires. Par exemple, Corak (1994b) a observé que les décisions de rappel au travail de certaines entreprises sont synchronisées avec la fin des périodes de prestations de leurs travailleurs mis à pied.

Une série de diagrammes de dispersion du *RBT* en fonction de chacune de ses composantes est présentée à la figure 2. Les axes des diagrammes se rencontrent à une origine de 1, afin que les données soient réparties entre quatre quadrants, selon que l'industrie est subventionnée ou non, et selon que le facteur en question contribue ou non à cet état de choses. Le profil général semble être que le taux de mises à pied et le taux de cotisations sont le plus fortement reliés au taux auquel l'industrie est subventionnée. Le coefficient de corrélation partielle entre le *RBT* et n_i/n est hautement significatif (0,777), et celui qui se situe entre le *RBT* et le taux de cotisations est de 0,445. La corrélation entre le *RBT* et la durée relative est presque aussi élevée (0,406), mais la corrélation avec le taux de prestations (0,011) n'est pas significativement différente de zéro. Certains de ces résultats, toutefois, ne sont pas robustes face à l'exclusion de quelques industries affichant des valeurs extrêmes ($RBT > 3$). Si l'on omet ces industries dans le calcul, les coefficients de corrélation associés à n_i/n et à tw/tw_i sont de grandeur comparable (0,587 et 0,591 respectivement), mais l'association à la durée relative tombe à 0,321. La corrélation entre b_i/b et le *RBT* est négative (-0,287).

En général, si une industrie bénéficie d'une subvention du régime, c'est parce qu'elle affiche des taux de mises à pied plus élevés que la moyenne et une rémunération hebdomadaire inférieure à la moyenne. Cette constatation est évidente dans le cas des industries les plus fortement subventionnées, dont le tableau 6 présente la liste¹². Au total, 32 des 37 industries tombent dans cette catégorie. Quatre des six industries restantes paient des salaires supérieurs à la moyenne, mais ce facteur est plus qu'annulé par des taux de mises à pied plus élevés. Le tableau 7 résume les caractéristiques de toutes les industries subventionnées selon ces deux dimensions. Le plus grand nombre d'industries (60 sur 123, ou 49 p. 100) affichent à la fois un taux de mises à pied plus élevé que la moyenne et une rémunération inférieure à la moyenne. Seulement 27 industries présentent à la fois une rémunération élevée et des mises à pied élevées, et 35 sont des industries à faible rémunération effectuant peu de mises à pied. Il y a seulement une industrie à rémunération élevée et à faibles mises à pied qui bénéficie d'un transfert positif : les placers d'or, dont le *RBT* est de 1,12, bien que cette industrie affiche des taux de mises à pied inférieurs à la moyenne et une rémunération supérieure à la moyenne. La subvention dont profite cette industrie est attribuable au fait que les prestataires d'assurance-chômage perçoivent en général des montants plus élevés (d'environ 44 p. 100) que la moyenne. Les travailleurs mis à pied qui reçoivent des prestations ont des salaires beaucoup plus élevés que le prestataire moyen. De la même façon, il est rare qu'une industrie soit contributrice si ses taux de mises à pied sont supérieurs à la moyenne et que les salaires versés sont en deçà de la moyenne. Le tableau 7 présente des données semblables pour les industries contributrices. Seulement quatre des 152 industries visées tombent dans cette catégorie, et dans tous ces cas, les deux taux ne sont que très légèrement supérieurs à 1. La majorité des industries contributrices

12 Une liste de toutes les industries selon la structure du tableau 6 peut être obtenue des auteurs.

(81, soit 53 p. 100) sont des industries effectuant peu de mises à pied et versant des salaires élevés.

Tableau 7
Répartition des industries à trois chiffres subventionnées et contributrices selon les taux de mises à pied relatifs et la rémunération hebdomadaire relative

Industries subventionnées	Beaucoup de mises à pied	Peu de mises à pied
	($n_i/n > 1$)	($n_i/n < 1$)
Rémunération élevée ($tw/tw_i < 1$)	27	1
Faible rémunération ($tw/tw_i > 1$)	59	35

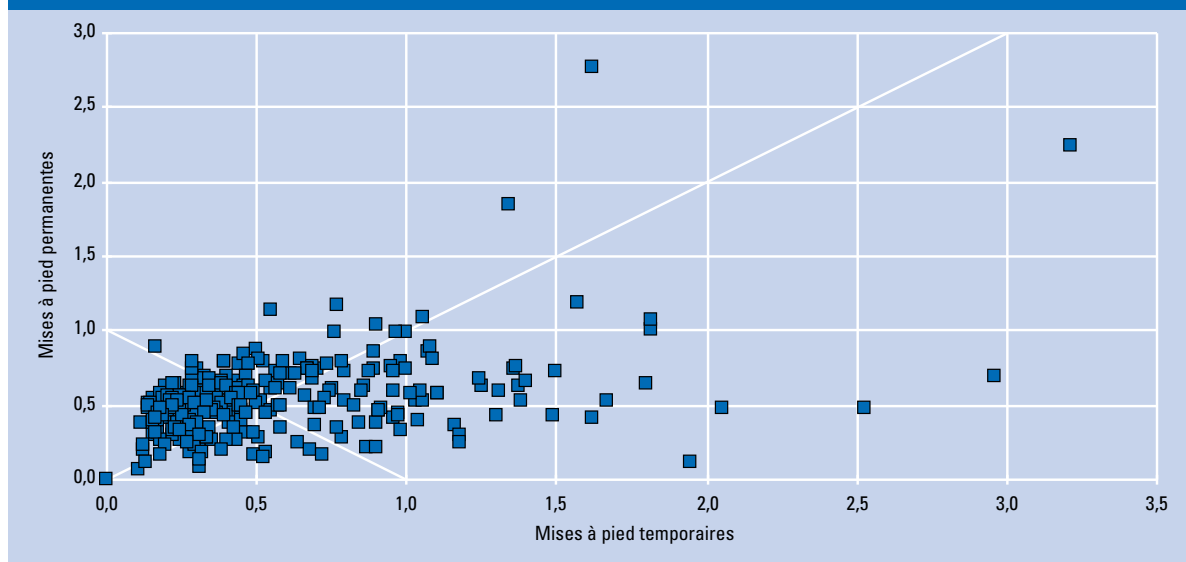
Industries contributrices	Beaucoup de mises à pied	Peu de mises à pied
	($n_i/n > 1$)	($n_i/n < 1$)
Rémunération élevée ($tw/tw_i < 1$)	41	81
Faible rémunération ($tw/tw_i > 1$)	4	26

Le taux de mises à pied peut être décomposé en deux éléments : la partie attribuable aux mises à pied permanentes et celle qui est attribuable aux mises à pied temporaires, c'est-à-dire $n_i/n = (nt_i + np_i)/n$. Nous définissons ces termes comme à Statistique Canada (1992); une mise à pied est considérée comme temporaire dans un sens *ex post*. Si le travailleur a eu des revenus d'emploi venant de la même entreprise dans l'année suivant la mise à pied, on considère qu'il a fait l'objet d'une mise à pied temporaire; sinon, la mise à pied est considérée comme permanente. Un diagramme de dispersion de nt_i en fonction de np_i est présenté à la figure 3. Dans ce diagramme, la droite reliant l'ordonnée 1 à l'abscisse 1 (c.-à-d. reliant les points dont la somme des deux coordonnées est un) indique si n_i/n contribue à un transfert net positif : ce n'est pas le cas pour les industries situées sous cette ligne, et c'est le cas pour les industries situées au-dessus. La droite à 45 degrés indique quel taux (nt_i ou np_i) est le plus élevé : nt_i est plus grand que np_i dans la zone située sous la droite, tandis que c'est l'inverse dans la zone située au-dessus. L'observation générale qui ressort de ce diagramme de dispersion est la suivante : quand le taux de mises à pied ne contribue pas à un transfert positif vers l'industrie, le taux de mises à pied permanentes a tendance à dépasser légèrement le taux de mises à pied temporaires; mais quand le taux de mises à pied contribue à un transfert positif vers l'industrie, c'est l'inverse qui est vrai. Un très haut degré de subvention est associé à un taux élevé de mises à pied temporaires. Ces observations sont étayées par les données des deux dernières colonnes du tableau 6, qui donnent les taux de mises à pied temporaires et permanentes des industries bénéficiant d'une subvention élevée. Des 38 industries dont le *RBT* est plus grand que 2, seulement deux affichent un taux de mises à pied relatif inférieur à 1. Pour les 36 qui restent, nt_i est plus grand que np_i dans 21 cas.

L'analyse longitudinale des classes industrielles à trois chiffres révèle les mêmes profils que ceux que nous avons observés au niveau des grandes catégories industrielles : d'une année à l'autre, ce sont les mêmes industries qui sont subventionnées, et les mêmes qui sont contributrices. Ces profils ne sont pas attribuables au fait qu'une industrie connaisse une année particulièrement mauvaise l'obligeant à recourir largement à l'assurance-chômage, et que sa situation soit ainsi touchée pour la période entière. Ils indiquent plutôt que les industries en

Un très haut degré de subvention est associé à un taux élevé de mises à pied temporaires.

Figure 3
Contributions des mises à pied temporaires et permanentes
au taux relatif de mises à pied, 1986-1988



question sont, d'une année à l'autre, systématiquement subventionnées. C'est le cas, du moins, pour la période de quatre ans allant de 1986 à 1989. Le tableau 8 présente la répartition des 275 industries à trois chiffres selon le nombre d'années où elles ont reçu un transfert net positif. La répartition est bipolaire : les industries sont soit subventionnées, soit contributrices. Des 275 classes industrielles, 123 (c.-à-d. 45 p. 100), n'ont jamais bénéficié d'un transfert, et 101 (c.-à-d. 37 p. 100) en ont reçu un chaque année. Seulement 22 industries ont été subventionnées une année seulement, et seulement 16 au cours de deux des quatre années. Toutes les industries fortement subventionnées (celles qui sont mentionnées au tableau 6) font partie des 123 industries qui sont toujours subventionnées. En fait, seulement 22 des 122 industries ayant un *RBT* plus grand que 1 sur l'ensemble de la période 1986-1988 ne font pas partie de ce groupe¹³. En général, si une industrie reçoit un transfert net positif une année, elle en reçoit un toutes les années suivantes.

Tableau 8
Analyse longitudinale de la situation des industries, 1986-1989

Nombre d'années de subvention (<i>RBT</i> >1)	Nombre d'industries à 3 chiffres	Pourcentage de l'ensemble des industries	Pourcentage des emplois	Pourcentage des prestations
0	123	44,7	51,8	39,2
1	22	8,0	3,1	3,1
2	16	5,8	5,0	3,8
3	13	4,7	1,3	1,5
4	101	36,7	38,9	52,4

¹³ Une liste complète des industries qui ne sont jamais subventionnées et de celles qui sont toujours subventionnées peut être obtenue des auteurs.

3. Examen des entreprises



Cette conclusion est valable non seulement pour les industries, mais aussi pour les entreprises. Nous avons calculé le *RBT* de chaque entreprise pour chaque année de la période allant de 1986 à 1989 inclusivement. Le tableau 9 présente la répartition des entreprises selon le nombre d'années où elles ont reçu un transfert net positif au cours de cette période. La partie A du tableau porte sur les entreprises qui étaient en activité chaque année durant la période de quatre ans, tandis que la partie B porte sur celles qui étaient en exploitation au moins une année pendant cette période. Nous centrons notre attention sur le premier ensemble d'entreprises, plus stables. De ces entreprises, environ 12 p. 100 ont reçu une subvention toutes les années. Ces entreprises « toujours subventionnées » ne représentent que 14 p. 100 de l'emploi total, mais 38 p. 100 de toutes les prestations d'assurance-chômage versées. En revanche, près de 42 p. 100 des entreprises ne reçoivent jamais de transfert, et ces entreprises « jamais subventionnées », bien qu'elles représentent plus de 56 p. 100 des emplois, ne reçoivent que 31 p. 100 des prestations d'assurance-chômage. L'interfinancement du régime d'assurance-chômage est fortement concentré dans la faible minorité d'entreprises qui reçoivent systématiquement une subvention chaque année.

L'interfinancement du régime d'assurance-chômage est fortement concentré dans la faible minorité d'entreprises qui reçoivent systématiquement une subvention chaque année.

Le tableau 10 montre la distribution des entreprises toujours subventionnées par classe à trois chiffres de la CTI. Seulement 22 industries englobent environ 70 p. 100 de ces entreprises. On en trouve une proportion élevée dans les industries du bâtiment et des travaux publics : 16 p. 100 des entreprises toujours sub-

Tableau 9
Analyse longitudinale de la situation des entreprises, 1986-1990

Nombre d'années de subvention (<i>RBT</i> >1)	Nombre d'entreprises	Pourcentage des entreprises	Pourcentage des emplois	Pourcentage des prestations
A. Entreprises en exploitation pendant l'ensemble des quatre années				
0	235 176	41,5	56,3	31,3
1	118 612	20,9	12,6	9,7
2	82 840	14,6	8,8	9,4
3	61 604	10,9	8,2	11,6
4	68 731	12,1	14,1	38,1
Total	566 963	100	100	100
B. Entreprises en exploitation pendant au moins une année				
0	697 788	53,1	54,2	31,3
1	319 869	24,3	14,9	9,7
2	147 558	11,2	10,2	9,4
3	80 802	6,1	8,4	11,6
4	68 731	5,2	12,3	38,1
Total	1 314 748	100	100	100

ventionnées appartiennent à la classe CTI 421 (entrepreneurs spécialisés), et 6 p. 100 appartiennent à la classe CTI 404 (bâtiment). Les deux autres industries du secteur du bâtiment et des travaux publics figurent aussi dans ce tableau. Certaines industries du secteur des SCCP occupent également une place importante dans ce tableau : 6,3 p. 100 des entreprises toujours subventionnées appartiennent à la classe CTI 886 (restaurants, traiteurs et tavernes), 2,9 p. 100 à la classe CTI 881 (hôtels et motels) et 8,1 p. 100 aux autres industries du groupe 800. Les industries manufacturières sont absentes du tableau, tout comme le secteur des finances. Le tableau 11 présente une information analogue pour les entreprises jamais subventionnées. Celles-ci sont réparties un peu plus uniformément, 28 industries englobant près de 70 p. 100 du nombre total d'entreprises. Ce tableau ne comporte pas non plus d'industries manufacturières, et il comprend une seule industrie du secteur primaire. En fait, dix des industries qui figurent au tableau 10 (c.-à-d. près de la moitié) apparaissent aussi dans ce tableau.

Cette observation porte à conclure qu'il existe, outre les différences entre les industries, des facteurs intra-industriels qui ont un effet important sur le finance-

Tableau 10
Répartition des entreprises toujours subventionnées par industrie

CTI	Industrie	Nombre d'entreprises	Pourcentage de l'ensemble des entreprises toujours subventionnées
421	Entrepreneurs spécialisés	10 888	15,96
010	Fermes (sauf expérimentales et institutions)	6 631	9,72
886	Restaurants, traiteurs et tavernes	4 294	6,30
404	Bâtiment	3 995	5,86
031	Exploitation forestière	2 097	3,07
631	Magasins d'alimentation	2 030	2,98
881	Hôtels et motels	1 996	2,93
507	Autre camionnage	1 974	2,89
041	Pêche	1 727	2,53
699	Détaillants, N.C.A	1 394	2,04
406	Construction de ponts et de voies publiques	1 251	1,83
849	Services divers de divertissement et de loisirs	1 187	1,74
951	Administration locale	1 105	1,62
873	Ménages	1 074	1,57
658	Ateliers de réparation de véhicules automobiles	1 010	1,48
899	Services divers, N.C.A	948	1,39
828	Organismes de bien-être	925	1,36
654	Stations-service et postes d'essence	761	1,12
884	Terrains de camping et parcs à roulettes	733	1,07
409	Autres travaux de construction	680	1,00
898	Entretien de bâtiments et d'habitations	671	0,98
519	Autres transports	644	0,94
	Total	48 015	70,38

Tableau 11
Répartition des entreprises jamais subventionnées par industrie

CTI	Industrie	Nombre d'entreprises	Pourcentage de l'ensemble des entreprises jamais subventionnées
010	Fermes (sauf expérimentales et institutions)	20 359	8,75
823	Cabinets de médecin et de chirurgien	12 408	5,33
831	Organisations religieuses	10 953	4,71
421	Entrepreneurs spécialisés	10 159	4,37
737	Exploitants immobiliers	8 939	3,84
707	Sociétés d'invest. et sociétés de portefeuille	7 796	3,35
735	Agents d'assurance et agents immobiliers	7 576	3,26
873	Ménages	6 890	2,96
886	Restaurants, traiteurs et tavernes	5 469	2,35
867	Bureaux de conseil en gestion et organisation	5 315	2,28
631	Magasins d'alimentation	4 930	2,12
699	Détaillants, N.C.A.	4 848	2,08
507	Autre camionnage	4 555	1,96
404	Bâtiment	4 512	1,94
866	Études d'avocat et de notaire	4 491	1,93
658	Ateliers de réparation de véhicules automobiles	4 034	1,73
864	Bureaux d'études et services scientifiques	3 814	1,64
869	Services divers fournis aux entreprises	3 470	1,49
623	Grossistes en machines et matériel, N.C.A.	3 344	1,44
676	Magasins de meubles et d'appareils ménagers	3 323	1,43
872	Salons de coiffure pour hommes et pour dames	3 190	1,37
825	Cabinets de dentiste	3 026	1,30
861	Bureaux de comptabilité	2 866	1,23
654	Stations-service et postes d'essence	2 708	1,16
629	Grossistes, N.C.A.	2 687	1,15
891	Syndicats ouvriers et assoc. professionnelles	2 621	1,13
899	Services divers, N.C.A.	2 603	1,12
828	Organismes de bien-être	2 196	0,94
	Total	159 082	68,36

ment chronique dont profitent certaines entreprises. Les données du tableau 12 l'illustrent clairement. Ce tableau présente la répartition des entreprises à l'intérieur de chaque grande catégorie industrielle selon qu'elles n'étaient jamais subventionnées ($RBT < 1$ pour toutes les années), qu'elles étaient parfois subventionnées ($RBT > 1$ pour une, deux ou trois années), ou toujours subventionnées ($RBT > 1$ pour toutes les années) au cours de la période 1986-1989. À ce niveau d'agrégation, la répartition des entreprises toujours subventionnées et jamais subventionnées est manifestement très variable entre les industries. Par exemple, dans le secteur des forêts, une proportion élevée de 45 p. 100 des entreprises sont toujours subventionnées, tandis que dans le secteur des finances, il n'y a que

2 p. 100 des entreprises dans la même situation. Toutefois, on observe en même temps que de nombreuses industries comprennent une proportion importante à la fois d'entreprises toujours subventionnées et d'entreprises jamais subventionnées. Dans le bâtiment et les travaux publics, 26 p. 100 des entreprises reçoivent toujours une subvention, mais une proportion presque aussi grande, 23 p. 100, ne sont jamais subventionnées. Dans l'industrie des mines (qui, dans son ensemble, est contributrice), 23 p. 100 des entreprises sont toujours subventionnées, mais 35 p. 100 ne le sont jamais. De même, tandis qu'une proportion aussi élevée que 14 ou 15 p. 100 des entreprises sont toujours subventionnées dans les industries manufacturières et les transports, il y en a plus du double, soit de 33 à 38 p. 100, qui ne sont jamais subventionnées. Même dans l'administration publique, la proportion des entreprises toujours subventionnées est de 22 p. 100, un niveau comparable à celui du bâtiment et des travaux publics¹⁴.

Ce genre d'information est présenté pour les classes industrielles à trois chiffres aux figures 4 et 5, qui montrent respectivement le pourcentage des entreprises

Tableau 12
Répartition des entreprises dans l'industrie selon leur situation face à l'a.-c.
 (Entreprises en exploitation chaque année de 1986 à 1989.)

	Jamais subventionnées	Parfois subventionnées	Toujours subventionnées	Total
(Nombre d'entreprises, pourcentage de l'industrie)				
Agriculture	21 514 50,0	14 462 33,6	7 024 16,3	43 000
Forêts	690 13,7	2 066 41,1	2 274 45,2	5 030
Pêche et piégeage	489 15,4	935 29,4	1 761 55,3	3 185
Mines	1 304 35,1	1 573 42,4	836 22,5	3 713
Industries manufacturières	13 096 32,6	21 635 53,9	5 440 13,5	40 171
Bâtiment et travaux publics	15 148 23,2	33 270 51,0	16 814 25,8	65 232
Transports	9 188 37,6	11 516 47,1	3 742 15,3	24 446
Commerce	50 424 38,8	69 134 53,2	10 420 8,0	129 978
Finances	27 002 67,9	11 927 30,0	863 2,2	39 792
Serv. comm., comm. et pers.	92 066 45,44	92 604 16,5	17 920 8,9	202 590
Administration publique	1 770 34,8	2 195 43,2	1 116 22,0	5 081
Total	232 691	261 317	68 210	562 218

Jamais subventionnées – $RBT > 1$ pour aucune année.

Parfois subventionnées – $RBT > 1$ pour une, deux ou trois années.

Toujours subventionnées – $RBT > 1$ pour quatre années.

¹⁴ Rappelons que le tableau 3 indiquait un RBT global de seulement 0,59 pour l'administration publique, et une valeur près de cinq fois plus élevée, soit 2,90, pour le secteur du bâtiment et des travaux publics.

jamais subventionnées et celui des entreprises toujours subventionnées dans les industries à trois chiffres, en fonction du *RBT* de l'industrie. On peut voir une relation négative évidente dans le premier cas et une relation positive évidente dans le second : plus une industrie est subventionnée, plus basse est la proportion des entreprises jamais subventionnées et plus haute est la proportion des entreprises toujours subventionnées dans cette industrie. Toutefois, les chiffres montrent une grande variation, notamment à la figure 4. Une industrie, même définie à un niveau aussi désagrégé que les classes CTI à trois chiffres, peut être fortement subventionnée tout en comportant un pourcentage important d'entreprises jamais subventionnées. Il en est de même du pourcentage des entreprises toujours subventionnées, qui semble afficher beaucoup plus de variation à mesure qu'augmente le *RBT* d'une industrie. La fraction des entreprises toujours subventionnées dans les industries contributrices n'est que rarement supérieure à 20 p. 100, tandis qu'elle varie de moins de 10 p. 100 à plus de 60 p. 100 dans les industries subventionnées.

Une industrie, même définie à un niveau aussi désagrégé que les classes CTI à trois chiffres, peut être fortement subventionnée tout en comportant un pourcentage important d'entreprises jamais subventionnées.

Figure 4
Variation du pourcentage des entreprises jamais subventionnées dans les industries à trois chiffres, selon le ratio relatif prestations-taxes de l'industrie

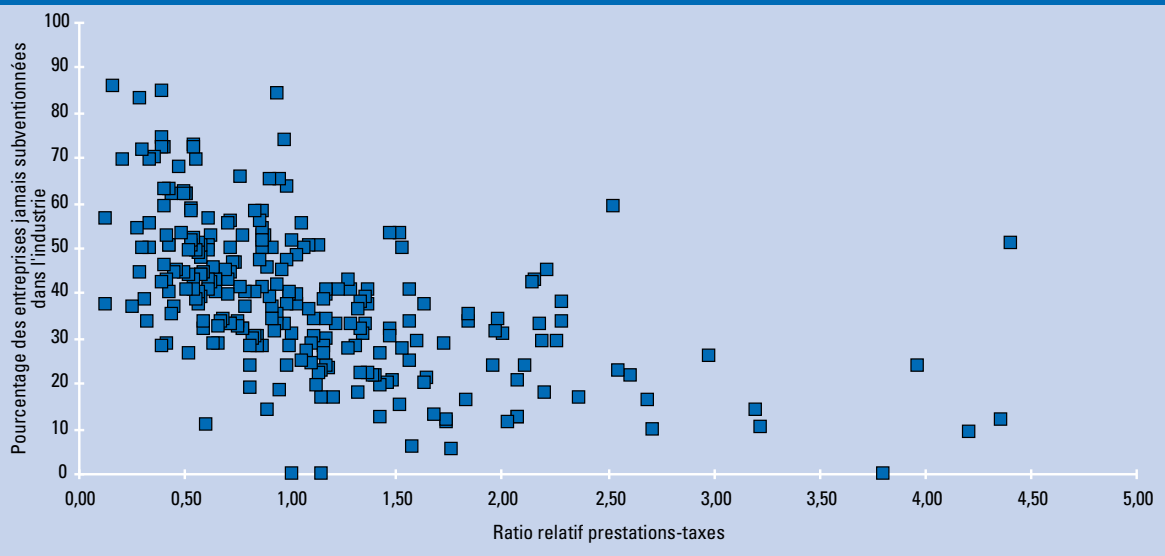
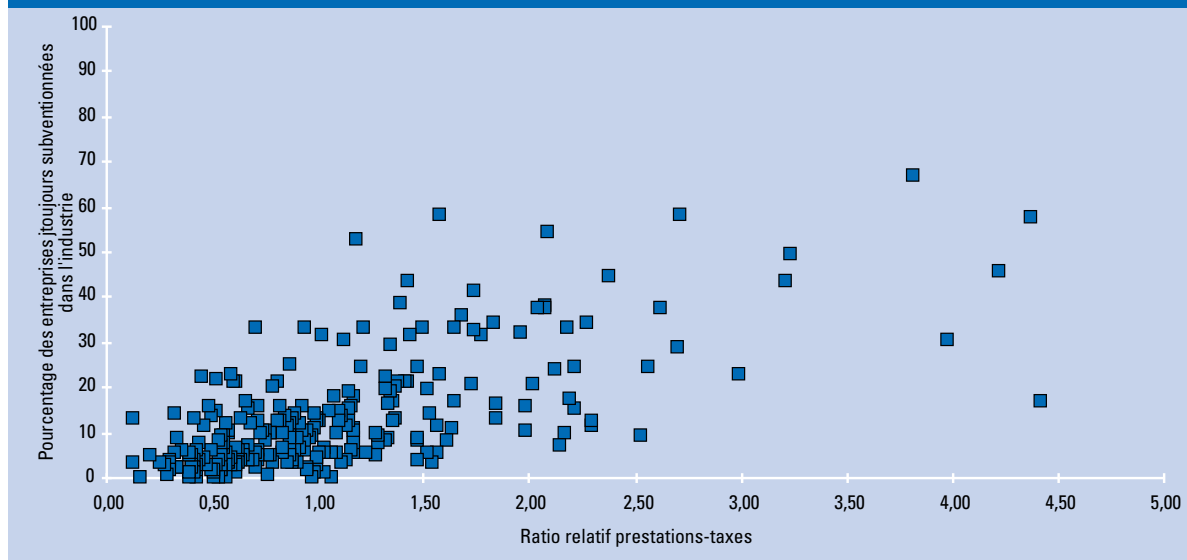


Figure 5
Variation du pourcentage des entreprises toujours subventionnées dans les industries à trois chiffres, selon le ratio relatif prestations-taxes de l'industrie





4. Analyse

Il est important de discuter de la pertinence d'établir des taux particuliers de cotisation à l'assurance-chômage, en particulier dans le contexte du prochain réexamen de la sécurité sociale, qu'on peut considérer au sens le plus général comme un échange d'idées sur les modalités d'un nouveau contrat social. Par exemple, des propositions ont été énoncées en vue de faire varier les prestations qu'un travailleur peut recevoir en fonction du nombre de fois qu'il a reçu des prestations dans le passé. La formation financée par l'assurance-chômage (ou plus généralement le soutien « actif ») pourrait être axée en premier lieu sur les personnes qui ont régulièrement recours à l'assurance-chômage. La définition d'un recours répété est un sujet qui peut être débattu (ce pourrait être un recours qui survient dans les deux ans qui suivent un premier recours, ou encore d'un nombre donné de recours ou même de semaines de prestations à l'intérieur d'une certaine période, par exemple, trois recours en cinq ans), mais la question demeure : quel serait le droit à l'assurance-chômage du demandeur qui voudrait avoir à nouveau recours au régime après avoir reçu un soutien actif? Une réponse possible est d'affirmer que l'État a rempli ses obligations à l'égard de cette personne et que celle-ci n'a plus droit à l'assurance-chômage. Une autre option, moins extrême, est de considérer que la personne a encore droit au soutien du régime, mais avec des prestations inférieures ou selon les règles strictes de l'assurance : autrement dit, le régime d'assurance-chômage deviendrait entièrement fondé sur des taux particuliers à l'échelon des personnes¹⁵.

Les scénarios de ce genre ne tiennent pas compte du fait que les entreprises influent aussi sur l'utilisation qui est faite de l'assurance-chômage. Comme Corak (1994b) l'a fait valoir, elles contribuent à déterminer non seulement la durée des prestations, mais aussi l'ampleur des mises à pied temporaires, et donc le nombre de recours répétés à l'assurance-chômage. Il serait tout à fait raisonnable que les modalités d'un nouveau contrat social en ce qui touche l'assurance-chômage tiennent compte également des employeurs. Si c'est le cas, cette dimension pourra être intégrée à l'établissement des différents taux de cotisation.

Quatre options au moins pourraient être envisagées¹⁶ : 1) un régime intégralement fondé sur des taux particuliers, c'est-à-dire une différenciation des cotisations à l'échelon des entreprises pour l'ensemble des industries; 2) des taux par industrie, c'est-à-dire une différenciation des cotisations entre les industries, mais un taux identique pour toutes les entreprises d'une même industrie; 3) des taux par entreprise propres aux industries, c'est-à-dire une différenciation des taux des entreprises, mais par rapport à une industrie plutôt qu'à une norme valable pour l'économie dans son ensemble; 4) une taxe sur le chômage de longue durée, c'est-à-dire une augmentation des cotisations des entreprises quand les employés mis à pied reçoivent des prestations plus longtemps que durant une période

¹⁵ Voir, par exemple, Green (1994).

¹⁶ Kesselman (1983 : 50-51, 149-63) passe en revue les propositions qui ont été énoncées en vue d'instaurer des taux particuliers touchant les cotisations d'assurance-chômage au Canada, et signale que la législation relative à la réforme de 1971 contenait des dispositions permettant une structure de cotisations variables. Cette solution n'a jamais été appliquée, et la formule des taux particuliers n'a jamais été envisagée par la suite.

donnée, par exemple six mois. La dernière option est la forme la plus restreinte de régime à taux particuliers, et elle peut être mise en œuvre peu importe si l'une ou l'autre des autres options est retenue ou non. Sa justification, analysée dans Corak (1994b), repose sur le fait que certains employeurs synchronisent leurs rappels avec la fin des périodes de prestations de leurs travailleurs. Gross (1994, p. 183, n. 17), par exemple, signale que la Suède possède une telle structure pour les mises à pied temporaires. Les entreprises reçoivent une subvention pour compenser leurs taxes d'assurance-chômage pendant que leurs ex-employés en sont aux premiers stades d'une période de chômage. La subvention prend fin et la taxe est assumée entièrement par l'entreprise dès que la période de mise à pied des employés dépasse trente jours.

Les trois premières options, par contre, s'excluent mutuellement, et les principaux résultats de la présente étude peuvent aider à faire un choix éclairé entre ces options. Nos conclusions laissent croire que si un régime d'assurance-chômage fondé sur des taux particuliers devait être mis en vigueur, les taux par industrie ne seraient peut-être pas les mieux adaptés à la situation. Cette constatation découle principalement du fait que même les industries les plus fortement subventionnées comportent une proportion élevée d'entreprises qui ne sont jamais subventionnées, et qu'à l'inverse, les industries contributrices peuvent aussi comporter une large proportion d'entreprises toujours subventionnées. Une structure de taux par industrie, même dans les industries les plus fortement subventionnées, pénaliserait la majorité des entreprises qui ne reçoivent jamais, ou qui ne reçoivent qu'occasionnellement, un transfert net positif. La fixation de taux particuliers à l'échelon des entreprises serait plus sensible aux variations intra-industrielles de ce genre. Un régime de taux particuliers intégral, entraînerait toutefois des modifications importantes des transferts de fonds entre les régions. Que cela soit souhaitable ou non est dans une large mesure une question d'opinion, mais un tel régime susciterait à coup sûr la controverse. La fixation de taux par entreprise à l'intérieur des industries ne modifierait pas nécessairement les transferts inter-industriels, mais elle réduirait les transferts à l'intérieur des industries et respecterait sans doute davantage les transferts de fonds inter-régionaux.

Il convient de souligner que nos résultats n'indiquent pas dans quelle mesure les pratiques des entreprises en matière de mises à pied et de ressources humaines varient en fonction de la structure des cotisations d'assurance-chômage. Ils révèlent plutôt l'ampleur des éléments incitatifs en vigueur aptes à modifier ce comportement et à influencer (à long terme) sur la taille relative et la croissance des industries. Nos observations peuvent aussi être considérées comme une illustration des résultats de tout changement de comportement qui auraient pu se produire. Il est difficile d'estimer l'ampleur des changements qui pourraient survenir à la suite de l'adoption d'une forme ou d'une autre de taux particuliers. Il n'existe pas de données expérimentales ou quasi expérimentales à ce sujet; par contre, on peut prétendre que de nombreuses études microéconomiques du comportement des prestataires ne devraient pas être uniquement considérées comme des sources de données du côté de l'offre. Un examen attentif de certaines de ces études montre qu'elles arrivent rarement à discerner l'influence de chacun des deux côtés du marché¹⁷. Des données expérimentales sont actuelle-

17 Voir, par exemple, l'enquête de Corak (1994a).

ment recueillies en ce qui a trait à l'offre du marché, mais il n'y a pas de projet pour étudier comment les entreprises pourraient modifier leur comportement en présence d'une structure de cotisations différente. L'incidence exercée par la structure des cotisations d'assurance-chômage sur le comportement des entreprises devra faire l'objet d'études additionnelles.

La principale critique formulée à l'encontre des propositions relatives aux taux particuliers a trait à l'incidence qui pourrait être exercée sur les décisions de recrutement. Les entreprises pourraient se montrer plus réticentes à embaucher des employés si elles craignent de devoir faire plus tard des mises à pied, et de voir ainsi augmenter leur fardeau de cotisations. Nos résultats indiquent qu'une forte majorité des entreprises profiteraient d'une réduction de leurs taxes d'assurance-chômage, et que l'incitation à embaucher qui pourrait en résulter devrait être prise en compte dans l'évaluation du bien-fondé de cette critique¹⁸.

¹⁸ L'autre critique importante au sujet des taux particuliers est que ceux-ci créent un fardeau administratif considérable. C'est peut-être le cas, mais pas nécessairement. Il faudrait certainement tenir compte de l'expérience américaine, ainsi que de l'implantation récente de taux particuliers dans les régimes d'indemnisation des accidents du travail de certaines provinces. Nos résultats, évidemment, ne jettent aucun éclairage sur cette question.



5. Conclusion

Dans la présente étude, nous avons analysé l'ampleur et la nature de l'interfinancement inhérent à la structure des taxes et des prestations du régime canadien d'assurance-chômage. Il se produit entre les industries, les régions et les entreprises des transferts importants et de longue durée qui, selon la théorie économique, pourraient entraîner un nombre de mises à pied supérieur à la normale, favoriser la croissance de secteurs moins stables au détriment de secteurs plus stables et rendre finalement l'économie plus vulnérable au chômage. Les transferts vers le secteur primaire et celui du bâtiment et des travaux publics sont particulièrement élevés. Pour compenser, de nombreuses industries de services doivent apporter une contribution nette et positive au régime. On observe aussi d'importants transferts de l'Ontario et de certaines provinces de l'Ouest vers les régions situées à l'est de la rivière des Outaouais. En outre, ces transferts subsistent depuis au moins vingt ans, sinon plus. Bien qu'il existe d'importants transferts entre les industries en vertu du régime d'assurance-chômage, il est intéressant de noter que seulement une faible minorité des entreprises sont subventionnées de façon constante. La vaste majorité des entreprises sont systématiquement contributrices, au profit de la minorité. Une importante proportion de ces entreprises toujours subventionnées appartiennent au secteur du bâtiment et des travaux publics. Les différences au sein des industries sont aussi importantes. Dans la plupart des industries, une proportion importante des entreprises sont toujours subventionnées. L'interfinancement dans le régime d'assurance-chômage s'observe aussi bien entre les industries qu'au sein des industries. Les principales raisons pour lesquelles les entreprises reçoivent une subvention du régime sont des taux de mises à pied supérieurs à la moyenne et des salaires (et donc des cotisations) inférieurs à la moyenne.

Nos observations selon lesquelles une proportion assez faible des entreprises sont « toujours subventionnées » laisse croire que l'application de taux particuliers aux cotisations d'assurance-chômage se traduirait par une baisse de la taxe sur la masse salariale pour la majorité des entreprises, et peut-être une hausse considérable pour une minorité d'entre elles. Si un tel remaniement de la taxe sur la masse salariale est envisagé dans le cadre du nouveau contrat social visant le régime d'assurance-chômage, l'information fournie dans la présente étude pourrait se révéler fort utile.



Bibliographie

A Anderson, Patricia M. et Bruce D. Meyer, “The Unemployment Insurance Payroll Tax and Interindustry and Interfirm Subsidies”, non publié, novembre 1992, 50 p.

————— “Unemployment Insurance in the United States: Layoff Incentives and Cross Subsidies”, in *Journal of Labor Economics*, Vol. 11, N° 1, Partie 2, janvier 1993, pp. S70-S95.

Corak, Miles, “Unemployment Insurance, Work Disincentives, and the Canadian Labour Market: An Overview”, in Christopher Green *et al.*, *Unemployment Insurance: How to Make it Work*, The Social Policy Challenge Vol. 2, Toronto, C.D. Howe Institute, 1994a.

————— “Unemployment Insurance, Temporary Layoffs, and Recall Expectations”, Business and Labour Market Analysis, Statistique Canada, non publié, 71 p. Version abrégée publiée sous le même titre dans *L'Observateur économique canadien*, Statistique Canada, N° de catalogue 11-010, mai 1994, pp. 3.1-3.15.

————— “Unemployment Insurance Once Again: The Incidence of Repeat Participation in the Canadian UI program”, in *Canadian Public Policy*, Vol. 29, N° 2, juin 1993, pp. 162-76.

Corak, Miles, Michael Nagrodski, et Wendy Pyper, “Unemployment Insurance Project: A Feasibility Report”, in Business and Labour Market Analysis, Statistique Canada, 1993, non publié, 18 p.

Green, Christopher, “What Should We Do with the UI System?”, in Christopher Green *et al.*, *Unemployment Insurance: How to Make it Work*, The Social Policy Challenge, Vol. 2, Toronto, C.D. Howe Institute, 1994.

Gross, Dominique M., “Unemployment and UI Schemes in Europe”, in Christopher Green *et al.*, *Unemployment Insurance: How to Make it Work*, The Social Policy Challenge, Vol. 2, Toronto, C.D. Howe Institute, 1994.

Hamermesh, Daniel S., “Unemployment Insurance, Short-Time Compensation and Labor Demand”, in *Research in Labor Economics*, Vol. 13, 1990.

————— *Labor Demand*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1993.

Karagiannis, Elias, *Experience Rating UI Premiums: An Assessment*, Emploi et Immigration Canada, non publié, 1986, 120 p.

Kesselman, Jonathan R., *Financing Canadian Unemployment Insurance*, Canadian Tax Paper, N° 73, Toronto, Canadian Tax Foundation, 1983.

Osberg, L., R. Apostle, et D. Clairmont, “The Incidence and Duration of Individual Unemployment: Supply Side or Demand Side?”, *Cambridge Journal of Economics*, mars 1986.

Statistique Canada, *Les mouvements de la main-d'œuvre dans l'économie canadienne : Embauche et cessation d'emploi, 1978-1989*, N° de catalogue 71-539, Ottawa.